



Marché n°DIECCTE-P3E-PE-2015-01

Achat de prestation  
pour un audit financier et organisationnel de la mission locale régionale de Guyane

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

**lundi 16 mars 2015 à 12H00**

L'Etat, au travers de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) de la Guyane lance une consultation en vue de réaliser un audit financier et organisationnel de la mission locale régionale de Guyane.

Le marché est pris en application des articles 26, 27 et 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

La DIECCTE se réserve la faculté de le modifier en concertation avec le titulaire du marché, afin qu'il soit le plus complet et le plus simple d'utilisation que possible. Il précisera notamment l'objet et la durée de la mission, ainsi que les qualifications et compétences requises.

Le directeur de la DIECCTE ou ses délégués seront habilités à le signer.

## **1 / Procédure utilisée : procédure adaptée, en application des articles 26, 27, 28 du code des marchés publics.**

## **2 / Modalités de publicité :**

- Parution au journal France-Guyane, rubrique annonce légale
- Diffusion et téléchargement sur le site web de la Préfecture de Guyane,
- Le dossier de consultation peut aussi être retiré à la DIECCTE ou télécharger sur son site :

DIECCTE de Guyane  
Secrétariat de direction – Bureau 108  
859, rocade de Zéphir - CS 46009  
97306 CAYENNE cedex  
Web : <http://www.guyane.dieccte.gouv.fr/guyane>

**3 / Pouvoir adjudicateur** : l'Etat, représenté par le Directeur des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) de la Guyane.

## **4 / Caractéristiques du marché :**

Le présent marché est passé en vue de réaliser un audit financier et organisationnel de la mission locale régionale de Guyane (MLRG) afin d'identifier les voies d'une consolidation financière pour le fonctionnement de la mission locale, d'une part, et de faciliter la réorganisation territoriale et opérationnelle confiée à la nouvelle direction de manière à répondre aux enjeux auxquels la mission locale est confrontée, en faveur de l'insertion durable des jeunes sur le marché du travail, d'autre part.

La commande consiste à sélectionner un ou plusieurs candidats en vue d'accomplir la mission souhaitée.

Pour plus de précision, le candidat peut se reporter au cahier des clauses particulières joint au dossier de consultation.

- Le marché est reconductible par voie expresse une fois, par décision unilatérale de l'administration.
- Les candidats sont tenus de présenter une offre de base conforme aux documents de consultation ; aucune variante n'est autorisée.

## **5 / Le dossier de consultation est composé des documents suivants :**

- Règlement de consultation
- Cahier des clauses particulières
- Cahier des clauses administratives générales pour les marchés de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) à télécharger : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>
- Lettre de candidature pré-remplie (formulaires DC2 et DC1) à télécharger : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>
- Acte d'engagement pré-rempli (formulaire DC3) à télécharger : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>
- ❖ *En cas de sous-traitance seulement* : formulaire de demande d'habilitation des sous-traitants (DC4) pré-rempli à télécharger : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>
- Modèle de bon de commande (rempli par l'administration après attribution des marchés)

## **6 / Modification du dossier de consultation**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard trois jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Le délai de trois jours se calcule à compter de la date d'envoi des modifications.

## **7 / Composition des dossiers d'offre et de candidature**

### **7-A / Composition du dossier de candidature :**

- **Une lettre de candidature** (formulaire DC1)
- **Une déclaration sur l'honneur** (formulaire DC2)
- **Un extrait Kbis du registre du commerce**, ou tout autre document apportant la preuve de la capacité juridique du signataire à engager son établissement
- Tout document de nature à démontrer l'habilitation du candidat à exercer une activité d'entreprise de travail temporaire
- **En cas de co-traitance** : les candidats sont autorisés à se présenter sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint. En ce cas, tous les membres du groupement doivent remplir une lettre de candidature et désigner parmi eux le mandataire, responsable de l'exécution du marché devant le représentant du pouvoir adjudicateur et destinataire du paiement, qu'il devra répartir entre les membres (Formulaire DC1 ci-joint).

**Néanmoins, la forme solidaire du groupement sera imposée au titulaire** ; en cas de refus de sa part, le marché sera attribué au candidat (individuel ou en groupement) arrivé en deuxième position dans le classement des offres.

- **En cas de sous-traitance** : la sous-traitance est autorisée, à condition que le(s) sous-traitant(s) aient reçu l'agrément du pouvoir adjudicateur après l'envoi du formulaire DC4 dûment complété (exemplaire pré-rempli joint au dossier de consultation) et qu'il(s) ai(en)t complété des documents demandés.

### **7-B / Composition du dossier d'offre :**

- un acte d'engagement (formulaire DC3 ci-joint) dûment rempli, cacheté et signé par une personne ayant la capacité juridique à engager l'établissement
- les annexes de l'acte d'engagement (bordereaux de prix unique ou BPU)
- une proposition technique

Tous les documents de l'offre doivent être rédigés en français.

Les candidats devront déposer une offre conforme à la prestation de base.

Les offres non recevables seront éliminées conformément à l'article 53 du code des marchés publics.

En outre, seront écartées les offres ne couvrant pas les besoins décrits dans le dossier de consultation (offres inappropriées).

**8 / Durée de validité des offres :** 30 jours à compter de la date de réception d'un dossier de candidature recevable par la DIECCTE.

## **9 / Modalités de transmission des plis**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions

**Offre relative à « l'Achat de prestation pour un audit financier et organisationnel de la mission locale régionale de Guyane »**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres

Sur support numérique : clé USB ou CD ROM

## **10 / Date limite de réception des offres à la DIECCTE : lundi 16 mars 2015 à 12h00**

### **11 / Conditions d'envoi et de remise des offres :**

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées en première page du présent dossier de consultation.

Pour toute information complémentaire, les candidats sont priés de se reporter au cahier des charges.

### **12 / Lieu de réception des dossiers de candidature :**

Si le candidat choisit le support papier, il doit l'envoyer ou le remettre avant la date limite à l'adresse suivante :

DIECCTE de Guyane  
Secrétariat de direction – Bureau 108  
859, rocade de Zéphir – CS 46009  
97306 CAYENNE Cedex

Pour l'envoi par courriel, le candidat devra le transmettre à l'une des adresses suivante :

- [973.administration@dieccte.gouv.fr](mailto:973.administration@dieccte.gouv.fr) ou [973.direction@dieccte.gouv.fr](mailto:973.direction@dieccte.gouv.fr)

## **RAPPEL : Analyse de la recevabilité des dossiers de candidature**

Pour rappel, seuls les dossiers de candidatures déclarés recevables seront examinés en comité de sélection. Pour ce faire, il est impératif que les candidats déposent des dossiers strictement conformes au règlement de consultation.

## **13 / Notation et classement des offres**

### **13-A / critères de sélection des offres recevables:**

Les offres seront jugées sur la base de deux critères, notés comme suit :

- la valeur technique de l'offre (*coefficient 5*)
- le délai d'exécution (*coefficient 2*)

L'ensemble des critères aboutit à une note globale sur 140. Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée, sous réserve qu'il produise les documents demandés à l'article 7, dans les délais indiqués.

## **13-B / modalités de notation selon les critères**

### ➤ **critère 1 : La valeur technique de l'offre**

- La capacité de l'entreprise à proposer des moyens humains nécessaires à la réalisation de la prestation en s'assurant de la conformité des profils aux exigences et résultats attendus

Seront pris en compte, notamment ; les capacités professionnelles des candidats, les capacités techniques de l'organisme, ses capacités financières, les mesures que le candidat mettra en œuvre afin de pouvoir répondre à une commande recouvrant le type de besoin exprimé par la DIECCTE.

Ce critère est noté sur 100.

### ➤ **critère 2 : Le délai d'exécution**

Ce critère est noté sur 40.

## **13-C / note globale et classement**

La note globale est composée de la somme de toutes les notes attribuées selon chacun des deux critères. L'offre qui aura obtenue la note la plus élevée obtiendra le marché.

## **14 / Demande d'information sur la consultation**

Pour obtenir tout renseignement sur la présente consultation, par courriel exclusivement, prière de s'adresser à :

[973.administration@dieccte.gouv.fr](mailto:973.administration@dieccte.gouv.fr) ou [973.direction@dieccte.gouv.fr](mailto:973.direction@dieccte.gouv.fr)

Il ne sera fait aucune réponse à des demandes par téléphone.

Il ne sera plus répondu aux questions trois jours ouvrés avant la date limite de dépôt des offres, telle qu'indiquée en page 1 du présent RC.

## **15 / Voies et délais de recours :**

Le règlement de litiges liés à la présente consultation fera l'objet d'une tentative de règlement devant le comité consultatif de règlement à l'amiable des litiges, dans les conditions prévues à l'article 127 du code des marchés publics.

Si les litiges ne peuvent être réglés à l'amiable, les parties saisiront le tribunal administratif de Cayenne, seul compétent pour connaître les recours contentieux relatifs à la présente consultation :

7, rue Schoelcher  
BP 5030  
97305 CAYENNE cedex  
Tél. : 0594 25 49 70